

**FORMATION**

# **CERTIFICAT ANIMATEUR FÉDÉRAL**

**SESSION 2024 - 2025**



- **ENSEIGNER BENEVOLEMENT LE JUDO EN AUTONOMIE PEDAGOGIQUE**
- **DELIVRER LES GRADES KYUS**
- **TRANSMETTRE SA PASSION EN TOUTE SECURITE**
- **ALLEGEMENT DE LA FORMATION CQP**
- **COÛT : 840€ (dont 100€ pour le tuteur)**

LIGUE JUDO CVL - Maison des Sports - 1240 Rue de la Bergeresse 45160 Olivet  
Sébastien JOURNET 06.82.42.91.29



# EN QUOI CONSISTE CE CERTIFICAT ?



Le **Certificat d'Animateur Fédéral** est une certification permettant d'enseigner bénévolement le judo-jujitsu au sein d'une association affiliée à la FFJDA (Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées). Ce certificat s'adresse principalement aux petites associations qui ne peuvent pas employer d'enseignant titulaire d'un diplôme professionnel. Le CAF autorise l'enseignant à travailler en autonomie pédagogique dans le cadre des spécificités validées par sa formation.

## Les exigences à l'entrée en Formation :

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Être ceinture marron et titulaire du Certificat d'Assistant Professeur, ou ceinture noire 1er dan.
- Être licencié à la FFJDA et fournir un certificat médical de non-contre-indication.
- Disposer d'un club d'alternance et d'un tuteur ayant un diplôme professionnel.

## La Formation :

- Socle commun (40 heures) : couvre la réglementation, la sécurité, la pédagogie, l'éthique, la lutte contre les dérives, et la gestion des accidents en dojo.
- Socle spécifique (14 heures) : selon les publics visés (enfants, adolescents, adultes) et les disciplines associées (judo, jujitsu, taïso).
- Alternance en club (50 heures).

## Examen final :

- Socle commun et spécifique : épreuve de pédagogie, de démonstration technique en lien avec le public cible et de connaissance de la réglementation et de la sécurité.

## Validité et obligations :

Le certificat est valable trois ans. Durant cette période, l'animateur doit valider un nouveau socle spécifique ou effectuer 20 heures de formation continue pour renouveler son autorisation d'enseigner.

## Le coût :

Frais pédagogique 840€ dont 100€ pour le tuteur

**INSCRIPTION À LA FORMATION C.A.F.**

[Cliquez sur le lien ou flasher le QR Code](#)

[Inscription CAF](#)

